

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/46

### ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE ETABLISSEMENT DE CARTES CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE

Date de la convocation :  
**10 décembre 2021**

Le **Judi 16 décembre 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**.

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

Cette séance de travail est organisée en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. Elle se déroule en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre aux impératifs de distanciation.

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI, Mme ROMANI

Nombre de membres  
présents : **16**

**ETAIENT REPRESENTES** :

Nombre de votants : **17**

M. MEZZACQUI (donne procuration à M. FERRANDI)

Quorum : **08**

**ETAIENT ABSENTS** : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme VALENTI

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

La commune attribue traditionnellement, au titre de l'action sociale en direction des agents communaux, un bon cadeau de fin d'année.

Il est proposé, en 2021, de retenir le principe de l'établissement de cartes cadeaux, d'un montant unitaire de 130 €, étant précisé que jusqu'à 159 euros par agent, celles-ci sont exonérées de charges fiscales.

Catégories de personnels bénéficiaires : ensemble des agents en poste à la date de la présente délibération.

Nombre d'agents concernés : 33

Le montant total de la prestation s'élève en conséquence à 4 290 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune.

**DECISION**

**Sur exposé de Monsieur le Maire**

**Le Conseil Municipal**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU**, la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans son article 9,

**VU**, la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment dans son article 88-1,

**Après**, avis favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 7 décembre 2021,

**AUTORISE** la délivrance de cartes cadeaux de Noël aux agents communaux, dans les conditions ainsi énoncées,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune.

**AUTORISE**, le cas échéant, Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20211216-2021\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021  
Affichage : 17/12/2021